

GYMNASES 3S

SOBRIÉTÉ BUDGÉTAIRE, ENVIRONNEMENTALE ET FONCIÈRE

CONTRIBUTION ANDES 2026

CONTEXTE

Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'accès à la pratique sportive fait face à des défis multiples : un parc d'équipements vieillissants et inégalement répartis sur le territoire, une saturation des créneaux ne permettant pas l'accueil des nouveaux licenciés, les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités dans un contexte énergétique connaissant des crises successives. Autant d'enjeux auxquels doivent faire face les collectivités pour déployer leur politique sportive locale.

Forte de son expertise construite en près de 30 années, l'ANDES a été missionnée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour élaborer un cahier des charges de gymnases optimisés pour répondre à une triple **sobriété : budgétaire, environnementale et foncière**.

Ce livrable a pour objectif de présenter les principaux constats et la définition des besoins, croisés avec les aspects techniques nécessaires au **déploiement d'un plan stratégique pluriannuel**.

Extrait de la lettre de mission de la Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

« Je souhaite donc vous confier la mission d'élaborer un cahier des charges de conception de gymnases optimisés, tendant vers une sobriété budgétaire, environnementale et foncière, à destination des collectivités locales.

Cette contribution devra proposer des solutions clés en main pour faciliter la conception d'espaces répondant à la fois aux besoins des pratiquants, des clubs et du mouvement sportif, tout en rationalisant les coûts d'investissement pour les porteurs de projets. Il s'agira de définir les bonnes pratiques de conception de ces équipements, pour créer des sites modulables, mutualisables entre plusieurs disciplines sportives, et avec une programmation optimisée, notamment des espaces fonctionnels. Enfin, cette contribution permettra de définir les grands axes de conception d'équipements ambitieux sur le plan environnemental, dans un objectif de réduction des consommations d'eau et d'énergie, et donc des coûts d'exploitation. »

Constats

1

UN PARC D'ÉQUIPEMENTS INSUFFISANTS

Les équipements sportifs couverts sont inégalement répartis sur le territoire, créant ainsi une carence en salles multisports, tant pour certains établissements scolaires que pour le mouvement sportif associatif.

Une analyse, réalisée et cartographiée par Patrick Bayeux, visant à définir à partir du nombre de licenciés les besoins théoriques en gymnases pour le basketball, handball, volleyball et badminton, met en évidence une **importante disparité entre intercommunalités**. Ainsi, plus de 200 intercommunalités sont identifiées comme étant en situation de déficit important (*source Analyse DataSport&Territoires, Patrick Bayeux*).

D'autre part, le croisement des données de recensement des gymnases hexagonaux (DataES) avec celui des établissements scolaires (DataGouv) au 1er avril 2026, fait émerger le constat suivant : **6 978 établissements scolaires se situent à plus de 10 minutes en voiture du gymnase le plus proche**.

Cependant, si une moyenne de 74 établissements scolaires sont donc dans cette situation en France hexagonale, une prudence est à observer quant à la sur-représentation de certains départements, probablement

dû à l'incomplétude des déclarations d'équipements sportifs dans certains territoires.

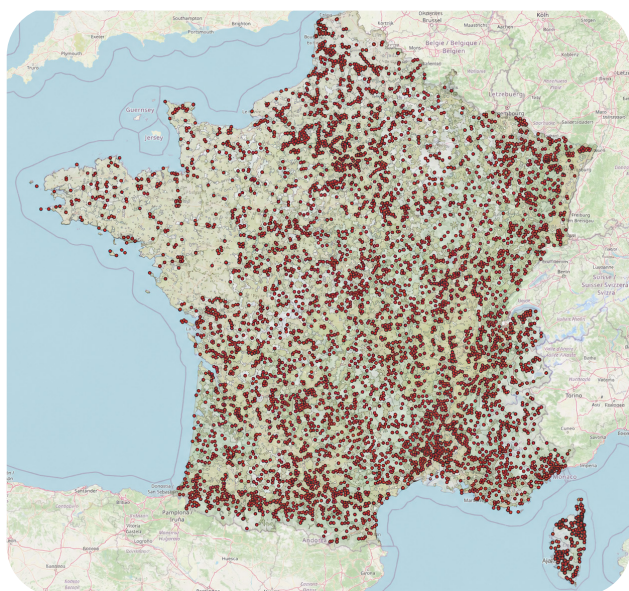
Par ailleurs, il convient de ne pas raisonner en temps d'accessibilité en voiture pour les territoires les plus urbanisés, pour lesquels l'utilisation des transports en commun ou la marche à pied est privilégiée.

À titre d'exemple, peuvent être cités les départements de l'Isère -162 établissements scolaires à plus de 10min d'un gymnase-, de la Moselle -144-, du Pas-de-Calais -166-, de la Seine-et-Marne -162-, des Pyrénées Atlantiques -167-, du Gard -178-, ou encore de la Haute-Garonne -161-. A eux seuls, ils représenteraient plus de 16% des établissements scolaires non desservis.

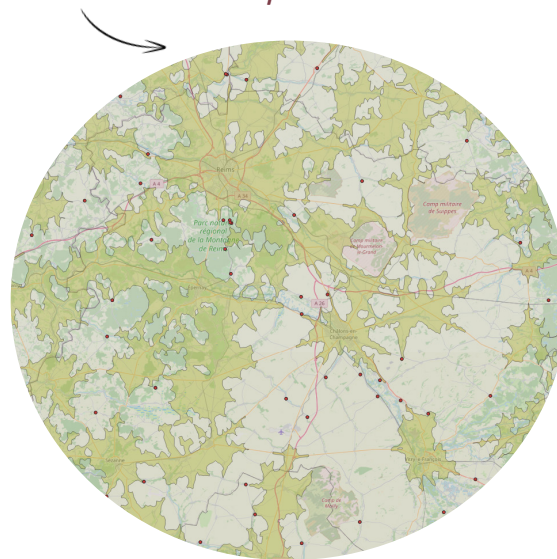
A contrario, les départements des Ardennes -17-, de l'Orne -22- et de la Mayenne -13-, apparaissent donc avec le meilleur maillage français.

À l'échelle régionale, les régions de la Bretagne et des Pays de la Loire font figure d'exemple, toutes les deux n'ayant aucun département dénombant plus de 50 établissements scolaires situés à plus de 10 minutes de voiture d'un gymnase.

CARTE - MAILLAGE DES GYMNASES ET IDENTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À PLUS DE 10 MINUTES EN VOITURE :



Focus dans le département de la Marne :



2

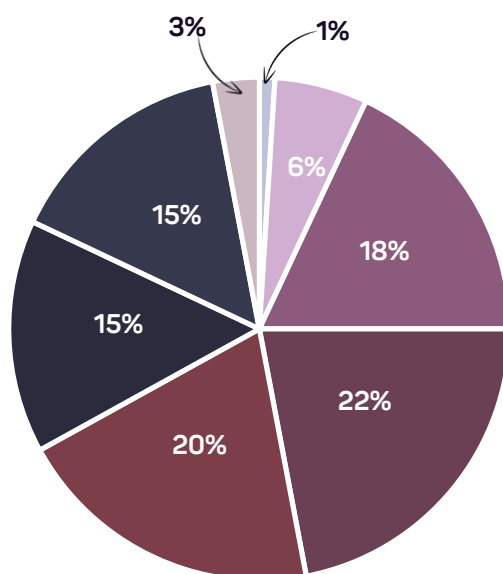
UN PARC VIEILLISSANT

Parallèlement, **67 % du parc existant a été construit il y a plus de 40 ans dans le cadre des grands plans d'équipement de l'époque**. Ces installations arrivent aujourd'hui en fin de cycle de vie et appellent soit à une rénovation lourde soit à une reconstruction pure et simple, pour un coût comparable à une construction neuve.:

- Aujourd'hui, seul **25%** du parc a fait l'objet d'une rénovation lourde postérieure à 2005 ;
- Dans le cadre des rénovations lourdes, le coût des opérations dépasse généralement **2 millions d'euros**.

DATE DE MISE EN SERVICE DES SALLES MULTISPORTS :

Salles multisports au 01/04/2026



- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| ● Mise en service avant 1945 | ● Mise en service 1986 - 1994 |
| ● Mise en service 1946 - 1964 | ● Mise en service 1995 - 2004 |
| ● Mise en service 1965 - 1974 | ● Mise en service après 2004 |
| ● Mise en service 1975 - 1985 | ● Mise en service non renseignée |

Clé de lecture : «77% des salles multisports ont été mises en service il y a 40 ans ou plus».



Éléments techniques

1 LA TRIPLE SOBRIÉTÉ

Parallèlement, 67% du parc existant a été construite il y a plus de 40 ans dans le cadre des grands plans d'équipement de l'époque. Ces installations arrivent aujourd'hui en fin de cycle de vie et appellent soit une rénovation lourde soit une reconstruction pure et simple, à un coût comparable à une construction neuve :

- Aujourd'hui, seul 25% du parc ont fait l'objet d'une rénovation lourde depuis 2005 ;
- Dans le cadre des rénovations lourdes, le coût des opérations dépassent largement 2M€ sans compter une éventuelle éligibilité à des fonds liés au

développement durable.

Graphique : Date de mise en service des salles multisports

2 MODULARITÉ ET ADAPTABILITÉ

Le projet repose sur **l'utilisation d'une trame constructive unique, déclinée en modules standardisés et assemblables. Ce fonctionnement permet une industrialisation simplifiée** tout en laissant aux porteurs de projets la possibilité d'adapter l'équipement aux besoins et spécificités locales. Concrètement, cela se matérialise par :

- Un module principal accueillant une salle multisports conforme aux règlements fédéraux (dimension de jeu 44 × 24 m), équipée de sols sportifs, de tribunes intégrées, d'éclairage LED et d'équipements sportifs fixes et amovibles.
- Des modules annexes interchangeables (bloc vestiaires, club-house, salle spécialisée, local de rangement) pouvant être accolés au module principal selon un principe d'assemblage en « boîtes ».
- Une évolutivité native : une collectivité peut démarrer par le module de base et ajouter ultérieurement des extensions sans modifier la structure existante, en programmant l'investissement de manière pluriannuelle et adapté à ses capacités budgétaires.

L'espace de pratique devra répondre aux réglementations fédérales en vigueur pour une pratique compétitive de niveau départemental et régional, pour les disciplines sportives suivantes : basket-ball, handball, volley-ball et badminton.

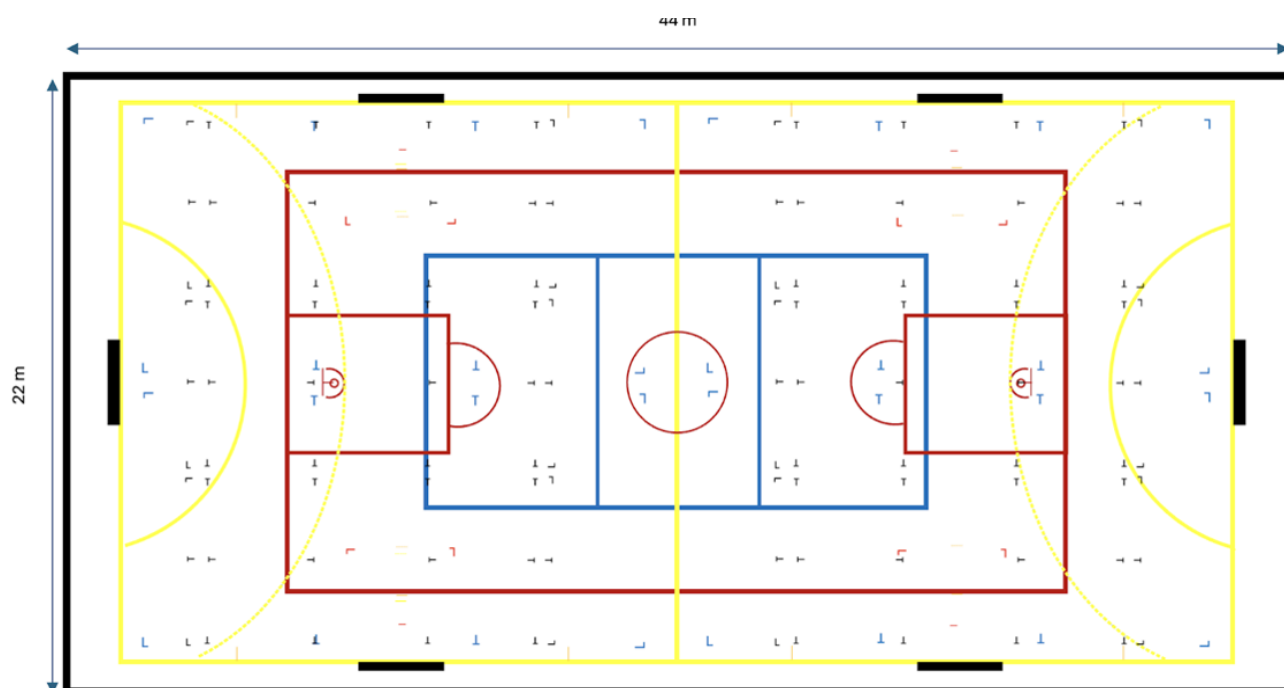
Informations techniques complémentaires :

- Hauteur : 9 mètres
- Éclairage minimum : 500 lux
- Tableau d'affichage recommandé mais non obligatoire
- Le sol devra répondre à la norme NF EN 14904

Les systèmes d'éclairages devront être adaptés aux pratiques spécifiques du volleyball et du badminton, en prescrivant notamment les éclairages directs pouvant éblouir les pratiquants. De même concernant les ouvertures et éclairage naturels, en évitant les ouvertures sans systèmes d'occultation en façades sud, est et ouest.

L'ensemble des caractéristiques techniques est disponible dans un document annexe à cette contribution.

TRACÉS MUTUALISÉS :



Basketball : tracés rouges

1 terrain respectant le règlement fédéral pour un niveau de compétition régional
2 raquettes latérales matérialisées par des repères visuels



Handball : tracés jaunes

1 terrain respectant le règlement fédéral pour un niveau de compétition régional
2 terrains de 20m x 12m, matérialisés par des repères visuels et buts amovibles latéraux



Badminton : tracés noirs

1 terrain central respectant le règlement fédéral pour un niveau de compétition régional
6 terrains annexes matérialisés par des repères visuels



Volleyball : tracés bleus

1 terrain central respectant le règlement fédéral pour un niveau de compétition régional
4 terrains annexes de 18m x 9m, matérialisés par des repères visuels

La stratégie de déploiement

Un projet d'équipement sportif s'inscrit, pour les collectivités, dans un temps administratif long et devant répondre à des exigences en matière de marchés publics. Afin de rendre opérationnel le déploiement de « gymnases 3S » dans les territoires, il est nécessaire de répondre à ces deux enjeux.

En premier lieu, **l'État a déjà démontré sa capacité à mettre en œuvre une planification pluriannuelle** à travers le déploiement successif des deux « Plans 5 000 équipements ». Malgré les difficultés rencontrées en cours de route, notamment liées à l'adoption des lois de finances, ces dispositifs ont rencontré un véritable succès auprès des collectivités. Ils leur ont permis, pour la première fois, d'inscrire leurs projets dans une perspective de long terme tout en bénéficiant d'une visibilité accrue quant à un éventuel soutien de l'État.

D'autre part, afin de simplifier les procédures de commande publique tout en garantissant la livraison d'équipements conformes aux cahiers des charges et aux objectifs de triple sobriété, il est proposé de lancer un « **Appel à Manifestation d'Intérêt** ». À travers les moyens dont il dispose, notamment le Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA), l'État pourrait ainsi sélectionner les opérateurs lauréats sur la base de propositions architecturales, techniques, fonctionnelles et environnementales, assorties d'engagements financiers garantis par contrat.

En cela, les porteurs de projets pourront bénéficier d'un soutien garanti de l'État tout en s'inscrivant dans une logique vertueuse en faveur d'équipements sportifs de proximité triplement sobres.



Gymnase à énergie positive à Val-de-Vesle (51)

ILS SE SONT INSCRITS DANS LA DÉMARCHE





Association Nationale Des Elus en charge du Sport
Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse | BAT 35
18 avenue. Charles de Gaulle 31130 Balma
www.andes.fr | [X @reseauANDES](https://twitter.com/reseauANDES) | [in @ANDES](https://www.linkedin.com/company/ANDES)